

Nix en ligne le 8 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture  
069-246900765-20220704-D-2022-72-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 4 JUILLET 2022

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 21  
- Pouvoirs : 1  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 7

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Béatrice CROISILE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs : Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s : M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Martine JAMES (Communay)  
Mme Christelle REMY (Communay)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)  
Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)  
Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-72-7.5.4  
04/07/2022

Modification de la commission Permanente Intercommunale, « Finances »  
– Modification de la délibération n°2022-09 du 28 février 2022

Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00003 du 1<sup>er</sup> juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;
- Vu** la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;
- Vu** la délibération n° 2022-08 du conseil communautaire en date du 28 février 2022 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Finances » ;
- Vu** le bureau communautaire du 20 juin 2022 ;

**Considérant** le courrier de démission du 1<sup>er</sup> avril 2022 de Monsieur Pascal BERMOND du conseil municipal de la commune de Simandres ;

**Considérant** qu'ainsi il n'est plus membre de la commission « Finances » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Monsieur Pascal BERMOND au sein de cette commission ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **REPLACE** au sein de la commission « Finances » Monsieur Pascal BERMOND par Madame Nathalie PANSIOT ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Raymond DURAND	France REBOUILLAT	Yves LINAGES	Jean Christophe LEGENDRE
Laurent BICARD	Gérard SIBOURD	Patricia CRISTINI	Sylvie CARRE

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Josiane RANN	<b>Nathalie PANSIOT</b>	Roberto POLONI
Arnaud THOMASSIN	Yves CASTIN	Michel MAZET

Télétransmise en Préfecture le **- 8 JUL. 2022**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **- 8 JUL. 2022**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

